

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	4

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 1
Contre : 3
Absention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE  
CHARTRES  
Le : 18/04/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
13/04/2023

L'an 2023, le 11 Avril à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de Blandainville s'est réuni à la Salle de réunion de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FORGE Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2023.

**Présents** : M. FORGE Philippe, Maire, M. TREMBLAY Philippe, M. BEAUFILS Ludovic, Mme TEILLEUX Nadège, M. RAUZILCRABIT Michel, Mme THERY Jennifer, M. MOHIER Emmanuel.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BENEZIT Valérie à M. BEAUFILS Ludovic

**Absent** : M. TOUTUT François-Xavier

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme THERY Jennifer

### 16-2023 – Avis du Conseil Municipal sur le projet éolien de la société éoliennes des Asters

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Éoliennes des Asters souhaite exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Dangeau.

Le parc éolien sera constitué de 4 éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 160 m maximum, avec un rotor de 126 m de diamètre maximum. La zone d'implantation est localisée entre Bullou et Mézières-au-Perche.

Monsieur le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique sera ouverte à la mairie de Dangeau du lundi 17 avril au 19 mai 2023. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les éventuelles observations pourront être consignées sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Dangeau.

La commune de Blandainville étant incluse dans le périmètre (6kms), le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 3 voix Contre (M. FORGE, MME THERY, M. MOHIER), 1 voix Pour (M. RAUZILCRABIT) et 4 Astentions (M. TREMBLAY, M. BEAUFILS, MME BENEZIT, MME TEILLEUX) :**

- **Émet** un avis défavorable pour le projet du parc éolien de la société éoliennes des Asters

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/04/2023  
Le Maire  
Philippe FORGE

